



RAPPORT D'ACTIVITE 2012

SOMMAIRE

I. BILAN FINANCIER

- 1) *Rappel des bases de répartition*
- 2) *Synthèse du Compte Administratif*

II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

III. SECURITE DES OUVRAGES

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2012*
- 2) *Travaux prévisionnels*

V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

- 1) *Travaux réalisés en 2012*
- 2) *Travaux prévisionnels*

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

VII. DIVERS

I.BILAN FINANCIER :

1) Rappel des bases de répartition

Pour l'année 2012, les bases de répartition votées par le Comité Syndical à la majorité des syndicats présents ou représentés, en date du 14 décembre 2011, et les tarifs applicables donnés par les rôles, sur l'ensemble des communes desservies par l'association, sont les suivantes :

SURFACE EN M2	FORFAIT EN € H.T.	
	TAXE DE PERIMETRE (TVA à 19,60%)	TAXE D'ARROSAGE (TVA à 5,5%)
DE 0 A 500 M2	42,86	18,37
DE 501 A 1000 M2	64,57	27,67
DE 1001 A 2000 M2	81,15	34,78
DE 2001 A 3000 M2	92,57	39,68
DE 3001 A 7060 M2	101,15	43,35
AU DELA DE 7060 M2	192,58 €/HECTARE	82,53 €/HECTARE

POUR TOUTES LES PARCELLES

Taxe de bassin : 15,54 €/hectare ou minimum 1,71 € TTC

Confection des rôles : 3,67 € TTC

Les bases de répartition et les tarifs applicables sont restés inchangés par rapport à 2011.

Au 31 décembre 2012, l'association compte 1 181 adhérents et irrigue 885 ha.

2) Synthèse du Compte Administratif

2.a. Section de Fonctionnement

Pour 2012, les résultats globaux de la section de fonctionnement sont les suivants :

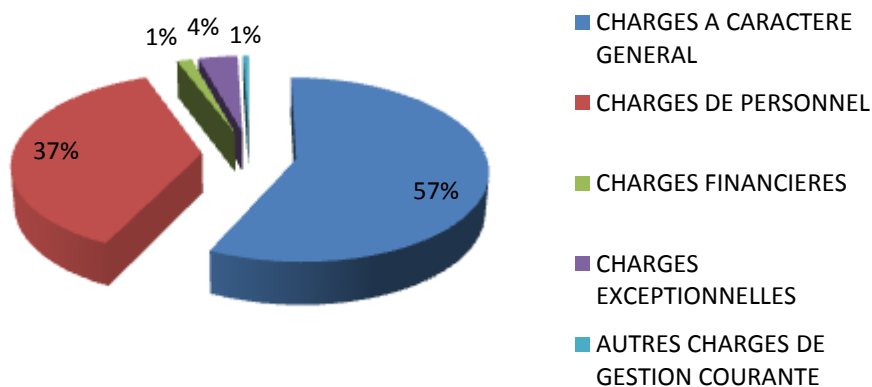
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	407 618,04	389 933,47
REPORT N-1		120 000,82
RESULTATS CUMULES	407 618,04	509 934,29

On note que l'excédent d'investissement 2011 a été reporté vers la section de fonctionnement (report de 120 000,82 €).

Les dépenses sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 707,40
CHARGES DE PERSONNEL	151 389,22
CHARGES FINANCIERES	5 919,29
CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 408,15
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 193,98
TOTAL	407 618,04

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012



L'essentiel des dépenses est concentré en deux postes : **les charges à caractère général** et **les charges de personnel**. Ces deux postes se décomposent de la manière suivante :

- **Les charges à caractère général** comprennent trois grands comptes:
 - les dépenses énergétiques (EDF) à hauteur de 40 462,93 € qui sont assurées par les trois stations de pompage.
 - l'entretien et la réparation des réseaux (curage et faucardage des fossés gravitaires, entretien des stations et réseaux sous pression) à hauteur de 86 061,41 €.
 - les redevances (participation au Syndicat Mixte, redevance Agence de l'eau RM et C et poste de chargé de mission) à hauteur de 34 981,92 €
- **les charges de personnel** comprennent les salaires de l'ensemble du personnel de l'association et les charges sociales (charges patronales, cotisations aux caisses de retraite...)

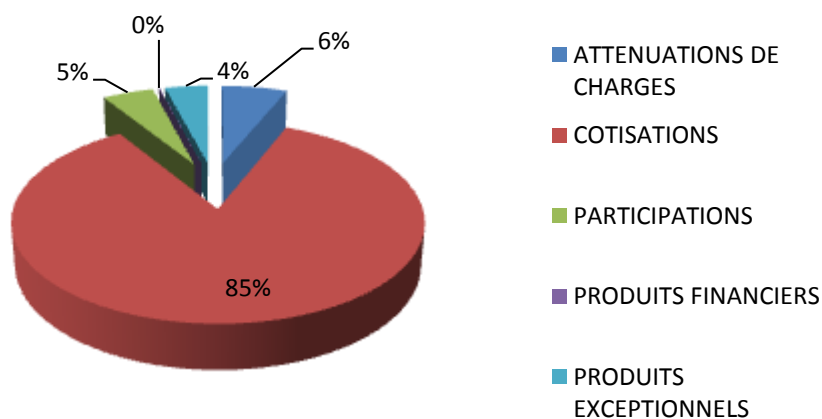
Les autres charges sont :

- **les charges financières** : elles correspondent au remboursement des intérêts des emprunts contractés
- **les charges exceptionnelles** : ce sont les annulations des titres non dus et la valeur d'achat du véhicule PEUGEOT PARTNER
- **les autres charges de gestion courante** : ce sont les pertes irrécouvrables par le Syndicat

Les recettes sont détaillées ci après :

	MONTANT EN €
ATTENUATIONS DE CHARGES	24 058,81
COTISATIONS	331 116,67
PARTICIPATIONS	18 760,49
PRODUITS FINANCIERS	212,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 784,91
TOTAL	389 933,47

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012



L'essentiel des recettes est constitué par les cotisations payées par les adhérents de l'association.

Le montant de ces cotisations est plus élevé en 2011 qu'en 2012, car les avis des sommes à payer intégraient le montant des participations aux frais de raccordements des extensions de réseaux sous pression, réalisés au cours de l'année.

Le montant de la recette intitulée «PARTICIPATIONS» (soit 18 760,49 €) correspond à la prime versée par EDF, dans le cadre des économies d'eau. Ce montant est proportionnel au volume d'eau économisé annuellement par l'association, par rapport à un volume de référence défini, dans le cadre d'une convention liant EDF et l'ensemble des Syndicats d'irrigation alimentés par le canal commun.

Les autres recettes sont :

- **Les atténuations de charges** : c'est le remboursement des sommes versées à tort à la MSA, qui ont été reversées au Syndicat à sa demande.
- **Les produits financiers** : c'est le montant des parts sociales versées par le Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels** : c'est le montant des frais liés à la signature du contrat de canal, dont une partie a été remboursée par les autres canaux au Cabedan Neuf, maître d'ouvrage de l'évènement.

2.b : Section d'Investissement

Pour 2011, les résultats globaux de la section d'investissement sont les suivants :

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
REALISATION DE L'ANNEE	463 188,74	561 606,10
REPORT N-1		192 549,14
RESULTATS CUMULES	463 188,74	754 155,24

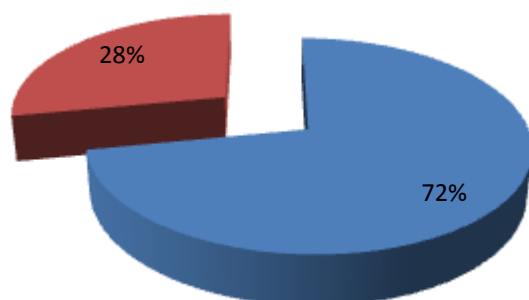
On note que la section d'investissement a été abondée par un excédent d'investissement de 192 549,14 € de 2011.

Le montant des dépenses est le suivant :

	MONTANT EN €
IMMOBILISATION EN COURS	333 277,31
EMPRUNTS ET DETTES	129 911,43
TOTAL	463 188,74

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012

■ IMMOBILISATION EN COURS ■ EMPRUNTS ET DETTES



La dépense notée « immobilisation en cours » correspond aux travaux de cuvelage et d'extension des irrigations réalisés, dans le cadre du contrat de Canal ou en urgence, sur le territoire de l'Association.

La ligne « emprunts et dettes » correspond aux intérêts payés pour le remboursement des emprunts contractés.

Au cours de l'année 2012, le prêt relais de 125 000 € a été remboursé à la Caisse d'Épargne, car l'ensemble des subventions correspondant aux travaux de modernisation des irrigations a été versé par les partenaires financiers.

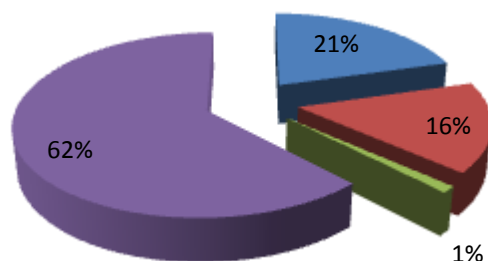
Afin de réaliser les travaux de cuvelage de la ceinture sur le quartier Haute Vaute, l'ASCO du Cabedan Neuf a contracté un nouvel emprunt de 90 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, sur 10 ans.

Les recettes d'investissement sont donc les suivantes :

	MONTANT EN €
SUBVENTIONS	115 167,97
EMPRUNTS	90 000,00
IMMOBILISATION CORPORELLE	6 438,13
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	350 000,00
TOTAL	561 606,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012

■ SUBVENTIONS ■ EMPRUNTS
■ IMMOBILISATION CORPORELLE ■ EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT



La ligne « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT » permet d'ajuster la section d'investissement sans déséquilibrer les autres sections. Cette opération est uniquement comptable

On peut remarquer que les investissements réalisés par l'Association restent possibles grâce aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional PACA et le Conseil Général de Vaucluse, ainsi que par des emprunts, à court ou long terme.

La grande majorité des investissements réalisés sont programmés dans le Contrat de Canal, qui lie l'Association aux partenaires financiers pour 6 ans (2012/2018).

La nature et le planning de l'ensemble des travaux ou opérations a été validé en 2011 par l'ensemble des signataires et acteurs de ce contrat, qui doit être signé en 2012.

3) Situation des impayés

L'association, dont 85 % des recettes de fonctionnement proviennent des cotisations des adhérents, connaît tous les ans des impayés, que le Trésor Public essaye de recouvrer tout au long de l'année.

Ces impayés engendrent un surcôt de travail pour le service, et ceux du Trésor Public, et limitent les interventions de l'association dans l'entretien des ouvrages.

CONCLUSION :

L'analyse du compte administratif 2012 montre encore la bonne santé et la bonne gestion de l'Association, qui assume ses charges d'exploitation mais qui reste dépendante d'aides financières extérieures pour la réalisation de ses travaux d'investissements, nécessaires à l'amélioration du service rendu aux adhérents de l'association.

On note une augmentation sensible du montant des travaux d'investissement et des travaux d'entretien des réseaux, par rapport à 2011, ceci afin de moderniser et pérenniser les ouvrages syndicaux.

II. ENTRETIEN DES RESEAUX ET DES OUVRAGES

L'entretien s'est fait selon différentes catégories :

- **Entretien annuel des canaux** : il correspond au curage et au faucardage des fossés gravitaires. Suite à un marché public, cette prestation est désormais effectuée par un nouveau prestataire extérieur (ENTREPRISE RIEU) en hiver et en été. Le linéaire entretenu est d'environ 14 km. Une partie du curage est réalisé mécaniquement. Le faucardage estival des canaux nécessite une coupure ponctuelle des filioles. Ces coupures sont gérées par les agents de l'Association, en fonction de l'avancement du prestataire. Le service réalise également annuellement pendant la période de chômage, la remise à niveau des berges et la destruction de « canniers ». Cette opération s'effectue sur des secteurs précis et délimité. Elle permet de stabiliser les berges des canaux et de les rendre accessible pour le faucardage.
- **Entretien et la réparation des réseaux sous pression** : cela correspond aux réparations des fuites sur le réseau et au remplacement des éléments constitutifs des réseaux (vannes, bornes...)
- **Entretien des stations de pompage** : cela correspond à l'entretien des pompes et des armoires électriques. Pour cette année, un appareil de mesure (RS4) et des démarreurs ont été installés sur la station de la Vidale, sur la commune des Taillades. Le stabilisateur de Valloncourt a été changé et celui de Logis Neuf complètement révisé. Par ailleurs, l'ensemble des pompes a été vérifiée préventivement par analyse vibratoire. Les ballons anti béliers ont également été nettoyés.

III. SECURITE DES OUVRAGES

La sécurité des ouvrages (et des agents) passe par les contrôles réglementaires des installations électriques et des appareils de levage. Ce contrôle a été effectué en fin d'année et sera désormais réalisé annuellement par un organisme agréé.

L'association a réalisé son Document Unique, afin de lister tous les risques professionnels liés à son activité et un plan de prévention (PDP) est désormais demandé à chaque intervenant extérieur.

IV. TRAVAUX HORS CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés en 2012

Les principaux travaux sont :

- Le cuvelage du secteur aval de la ceinture, sur les secteurs de la Croix des Banquets, commune de Cavaillon et le chemin des Croix Rouges, commune des Taillades. Cela représente un linéaire de 320 m. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LIOTARD ET FILS, par un marché public.

2) Travaux prévisionnels

- Extension du réseau, création de deux branchements neufs, créations de 5 regards sur branchement existants, pose de deux nouvelles vannes et renouvellement d'une vanne sur le réseau, route des Grands Jardins, commune des Taillades.
- Mise en basse pression du départ de la prise de la filiole de la Campanette, commune de Cheval Blanc

V. TRAVAUX DU CONTRAT DE CANAL

1) Travaux réalisés en 2012

Les principaux travaux sont :

- La modernisation du Chemin Fond, commune des Taillades : cela représente une extension de 216 ml du réseau et la création de 9 branchements. Les travaux ont été réalisés par la SNPR, via un marché public.
- La mise en place de débitmètres sur l'ensemble du territoire : 5 appareils de mesure ont été posés par l'entreprise OTV CAD EAU.
- Une étude de flux sur les prises syndicales du Cabedan Neuf, par l'entreprise CHESS'EPUR
- Le cuvelage de la ceinture, sur le chemin de la Croix des Ranquets, commune de Cheval Blanc : cela représente 108 ml de caniveau. Les travaux ont été réalisés par MIDI TRAVAUX, via un marché public

Une étude de faisabilité a été menée sur le quartier de Logis Neuf pour vérifier les conditions techniques et financières du projet.

2) Travaux prévisionnels :

Les prévisions de travaux pour 2013 sont les suivants :

- Cuvelage de la ceinture sur le quartier Haute Vaute, sur un linéaire de 180 m.
- Schéma Directeur d'Irrigation
- Etude de faisabilité sur le quartier Bel Air, commune des Taillades

VI. SERVICE ADMINISTRATIF

L'ensemble des besoins administratifs est assuré par le personnel commun aux associations du canal du Cabedan Neuf, de la Basse Plaine, de la Mayre des Jourdans, et du Sénot.

Ces services sont localisés dans des bureaux communs aux quatre associations, sur la commune de Cavaillon.

Les missions des services administratifs sont :

- Accueil du public (physique et téléphonique)
- Etablissement et suivi du rôle (mise à jour, édition des titres, des annulations...)
- Suivi des propriétaires de l'association (vente de parcelle, mise à jour des propriétaires...)

- Organisation des réunions des conseils syndicaux et des assemblées de propriétaires
- Gestion de la comptabilité avec la Trésorerie de Cavaillon

VII. DIVERS:

L'ASCO doit déménager ses bureaux sur la commune des Taillades, à proximité du Moulin, au droit du canal commun.

Des travaux de réhabilitation des locaux doivent être engagés par le Syndicat Mixte pour rendre le bâtiment utilisable par les services.

L'ASCO du Cabedan Neuf a été maître d'ouvrage de la signature des contrats de canaux, qui a eu lieu le 4 octobre 2012 à la salle des fêtes du Moulin, commune des Taillades.

Le syndicat a donc organisé cette journée, avec l'aide des autres associations, qui met fin à 7 ans de réflexion et de travail sur la planification d'opérations diverses sur les canaux de Vaucluse.

Ces opérations sont financées par le Conseil Régional PACA, le Conseil Général de Vaucluse et l'Agence de l'Eau RM et C.

Cette journée a été l'occasion de réunir dans un lieu unique tous les acteurs de cette démarche qu'est le contrat de canal.

Un document de synthèse papier ainsi qu'un film ont été créés pour l'occasion et sont disponibles au bureau de l'association.